

Compte rendu de la séance du jeudi 08 septembre 2016

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Brigitte FOURETS, Séverine BARBESANT.

Absents ayant donné procuration : Cathy LACAS par Gisèle BOUTIN, Gilles DUSSART par Karine PASTRE, Baptiste LAPEYRE par André ROUX

Absents : Alain MALCLES, Kévin DE CARVALHO, Joséphine ROBERT (arrivée à 20h25)

Secrétaire de la séance : Christophe NOURRY

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2016

Adopté à l'unanimité.

2) Tarif de location des salles de Bédouès et de Cocurès

Salle Polyvalente de Cocurès

	Résidents de la Commune Nouvelle	Non-Résidents
1 Journée	50 €	70 €
Week-end	100 €	150 €

Il sera demandé une caution de 150 € pour chaque location de salle + la copie de l'assurance « Responsabilité Civile »

Si le ménage de la salle n'a pas été fait lors de la remise des clés, l'heure de ménage de la salle sera facturée 15 €/heure pour les résidents et les non-résidents.

Salle Polyvalente de Bédouès

	ETE		HIVER	
	Résidents de la Commune Nouvelle	Non-Résidents	Résidents de la Commune Nouvelle	Non-Résidents
1 journée (24h Max)	100 €	200 €	150 €	250 €
Réunion 1 jour	100 €	100 €	150 €	150 €
Réunion 1/2 journée	50 €	50 €	100 €	100 €
Mariage (Vendredi 14h au lundi 9h)	Gratuit	250 €	50 €	300 €
Sono	50 €	50 €		

Il sera demandé une caution de 300 € pour chaque location de salle + la copie de l'assurance « Responsabilité Civile ».

Si le ménage de la salle n'a pas été fait lors de la remise des clés, l'heure de ménage de la salle sera facturée 15 €/heure pour les résidents et les non-résidents.

Les associations de la commune de Bédouès-Cocurès à but non lucratif et sans connotation religieuse, politique, partisane auront le droit à 3 réservations gratuites par an.

La période hivernale est du 1er novembre au 31 mars.

Mobilier :

	Résidents de la Commune Nouvelle	Non-Résidents
Chaise	Gratuit	0.50 €
Table	Gratuit	3 €
Barbecue	20 €	50 €

Le mobilier sera loué sous condition que la salle polyvalente ne soit pas réservée. Le mobilier sera pris et rendu à la salle en état de propreté. Il sera demandé une caution de 100 € pour les résidents et les non-résidents.

Vote 17 voix POUR

3) Suppression du poste d'ATSEM

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation des plannings des ATSEM, il convient de supprimer un emploi d'ATSEM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La suppression de l'emploi de d'ATSEM à temps non complet 17h30 en CDD au service Technique.

- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Technique- Ecole

Adjoint technique faisant fonction d'ATSEM : ancien effectif : 3 nouvel effectif : 2

Vote 17 voix POUR

4) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Compte tenu de la création de la commune nouvelle BEDOUES-COCURES, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 17 heures 30 par semaine, à 13 heures par semaine à compter du 1er octobre 2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 17 heures 30 par semaine, à 13 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016.

Vote 17 voix POUR

Joséphine ROBERT arrive à 20h25

5) Ecole

- Tarif prix du repas enfants et adultes au restaurant scolaire

Le conseil municipal décide de fixer à :

- 3.30 € le repas pour les enfants inscrits occasionnellement
- 3.20 € le repas pour les enfants demi-pensionnaires
- 5.40 € le repas pour les adultes

Vote 18 voix POUR

- Approbation du règlement de la restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver le règlement pour le service de restauration scolaire pour l'école de Bédouès

Monsieur le Maire fait lecture de ce règlement.

Vote 18 voix POUR

6) Plan de circulation du Parc National des Cévennes

Vu le courrier de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du , sollicitant l'avis de la commune sur le projet de plan de circulation motorisée en cœur de Parc national,

Vu la carte du plan de circulation proposée à l'échelle communale et la notice explicative joints à ce courrier,

Considérant les échanges qui se sont déroulés ces derniers mois entre le délégué territorial de l'établissement public du Parc national des Cévennes et le maire et/ou des représentants du conseil municipal, en vue de réviser le plan de circulation motorisé en cœur de Parc national,

La commune de BEDOUES-COCURES délibère comme suit :

- **15 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS** sur la proposition de plan de circulation, tel qu'il est proposé sur la carte qui lui a été transmise.

7) Convention avec le SDIS 48

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique de 2^{ème} classe, Monsieur BREYSSE Grégory est sapeur-pompier et qu'il est donc nécessaire de signer une convention avec le SDIS48. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec le SDIS 48.

8) Approbation des nouveaux statuts du SDEE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère » a engagé une procédure modification de ses statuts, par délibération de son comité syndical du 28 juillet 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

Considérant que les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines :

- Energies renouvelables,
- Réseaux de chaleur et de froid,
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- Eau et assainissement ;

Considérant la proposition de changement de nom en « Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère » ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de statuts.

9) SAFER

Après vérification, les terrains concernés sont des sectionaux de Bédouès. Monsieur le Maire adressera un courrier à la SAFER pour l'informer

10) Bouffadous

Suite à la demande d'un conseiller, un point financier est fait sur le Bouffadou depuis 2008.

Dépenses : 20 587 € et recettes : 45 055 €

Deux personnes seraient intéressées pour la gérance, plus d'informations au prochain conseil Serge LAPIERRE demande que l'on inscrive sur le bail qu'il soit ouvert toute l'année.

11) Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoit délégué. Le conseil municipal propose 24 noms.

12) Vote de crédits supplémentaires- DM n°1

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2183	Matériel de bureau et informatique		1200.00
2315 - 47	Voirie		-1200.00
TOTAL :		0.00	0.00

Vote 18 voix POUR.

14) Questions diverses :

- informations : Monsieur LOPEZ, employé communal de Cocurès a envoyé sa lettre de démission, il quitte la collectivité au 18/09/2016.

- Horaire d'ouverture des mairies :
Mairie de Cocurès : Lundi 13h30 à 17h00, Mardi 13h30 à 17h30 et Vendredi 13h30 à 16h30
Mairie de Bédouès : Lundi 15h à 19h, Mardi et Jeudi 8h30 à 12h30
- Réclamations : projections de cailloux sur une façade. Plusieurs propositions :
installation d'un grillage de 60 cm de haut avec un brise-vue ou plantations d'arbustes
- Courrier de Mme FOURETS : lecture de ce courrier.
 - Problème de stationnement de véhicules l'été devant le camping Chantemerle.
Elle demande que le camping aménage l'entrée du camping afin que les véhicules ne stationnent plus sur la voie communale
 - Point sur la profession de foi. Monsieur le Maire informe que les bancs vont être achetés en fin d'année, que le clos sera fait en fin de mandat.
 - Passerelle de Rampon : rénovation de cette passerelle sera faite par les employés communaux
 - Point sur les activités des employés communaux
 - Animation de Noël : Lecture du courrier de M. REY, Président de Girelle. Après discussion, il a été décidé que le Comité des Fêtes et Girelle participeront à hauteur de 100 € et que la commune prendra en charge le reste, le spectacle environ 400 € et le goûter. Cette année est une année "test"
 - Les 100 ans de Mme AGRINIER
 - Grange "Combemale" : les travaux de rénovation ont débuté
 - SPANC : la réunion a eu lieu au mois d'août
 - Nom de la future Communauté de Communes : Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir pour un nom de la future communauté
 - Incident à Cocurès : une grille pluviale a été enlevée volontairement. Les gendarmes ont été prévenus
 - Séverine BARBESANT demande si le véhicule qui stationne derrière les HLM, rue du Sabotier, ne pourrait pas se garer sur le toit terrasse du garage.
 - Roselyne PRADEILLE demande que le panneau qui indique "Salièges-Rampon" soit déplacé ou remonté où il est actuellement, il n'est pas visible
 - Serge LAPIERRE : Mme BOIRAL demande que l'on mette un miroir pour sortir de chez elle. La commune lui a déjà répondu. Son habitation est hors agglomération c'est donc du ressort du Conseil Départemental, celui-ci a répondu qu'il ne mettrait pas de miroir
- Serge LAPIERRE indique que l'on a du patrimoine à Bédouès et qu'il serait bien de le valoriser (Collégiale, Chapelle St Saturnin)

Séance levée à 22h45.

Vu le Maire

Vu le secrétaire de séance